

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 12 Décembre 2023

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 949

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le 12 Décembre à 9 heures 10, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de M. Yann BOMPARD, Maire-Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : **Étaient présents** :

- En exercice : 17
- Présents : 11
- Votants : 12

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD.
Mesdames Joëlle EICKMAYER, Marcelle ARSAC,
Chantal GRABNER, Christiane JOUFFRE, Aubierge
POULAIN, Marie-Paule ZIMMERMANN.
Messieurs Christian COSTE, Armand BEGUELIN,
Alain DURAND, Michel COMMUNAL.

Refus de vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

Étaient absents excusés :

Messieurs Xavier MARQUOT, Jonathan ARGENSON
et Olivier CALAY-ROCHE
Mesdames Françoise NICOLAÏ, Eliane DELOY et
Catherine GASPA

Pouvoir :

Mme DELOY donne pouvoir à Mme EICKMAYER



**Convention portant sur l'intégration dans une procédure d'appel
d'offres public de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et
services associés à conclure par l'UGAP**

LA SEANCE SE POURSUIT

L'UGAP est une centrale d'achat qui a pour objet d'exercer de façon permanente, au bénéfice des autres acheteurs, l'une au moins des activités d'achat centralisées suivantes :

- 1° L'acquisition de fournitures ou de services ;
- 2° La passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services.

Cette centrale est ainsi chargée :

- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;
- de collecter les besoins exprimés ;
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de réception et d'analyse des offres ;
- de signer le(s) marché(s) subséquent(s) pour le compte du bénéficiaire.

Ayant pour finalité l'accompagnement des personnes publiques confrontées à la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) et au besoin de mettre en concurrence leurs achats d'énergie, l'UGAP a mis en œuvre des dispositifs d'achat groupé de gaz et d'électricité.

Le marché portant sur l'intégration dans une procédure d'appel d'offres public de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés débutera à compter du 1^{er} juillet 2025 jusqu'au 31 décembre 2028.

Le CCAS de la Ville d'Orange souhaite bénéficier dudit marché étant donné son besoin de renouveler son contrat de gaz dont l'échéance est prévue le 1er juillet 2025.

Afin de participer à ce groupement d'achat, une convention portant sur l'intégration dans une procédure d'appel d'offres public de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés doit être conclue entre l'UGAP et l'entité intéressée.

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, **le Conseil d'administration** :

- **APPROUVE à l'unanimité** les termes de la convention relative au gaz naturel de l'UGAP, ci-annexée ;
- **AUTORISE** M. le Président ou la Vice-présidente à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

Suivent les signatures pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Chantal GRABNER



Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de la réception en Préfecture le :
Et de la Publication le :

Le Président du CCAS,
Yan BOMPARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.